

COMMUNE DE SAINT RABIER

Département de la Dordogne

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 novembre 2016

SÉANCE ORDINAIRE 20 h 30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des
Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 14
Présents : 12 - Votants : 12

Date de convocation : 14 novembre 2016

Le vingt-cinq novembre deux mil seize : le Conseil Municipal de la Commune de Saint Rabier s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur GUARISE Jean-Claude, Maire.

Présents : Mrs GUARISE – HYVOZ – GAILLARD – CHEVAL Jean-Claude - URBAIN – CHEDEVILLE – Mmes CHEVAL Martine – LACHAUD - MIRA - BERBESSON – DOLLE - CHATEAURET -

Excusés : Mr DELPY - AUMETTRE –

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse MIRA

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION, à l'unanimité :

N° 01 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 août 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
12 voix pour

N° 02 – A ELU les délégués au SIAEP du Périgord Est :

* Délégué titulaire : Mr Jean-Claude CHEVAL

* Délégué suppléant : Mr Denis HYVOZ

N° 03 – A VOTE la mise en place de bornes enterrées

N° 04– A RECONDUIT la participation au SIVOS d'Excideuil, soit 34,14€/élève et par trimestre (3 trimestres).

12 voix pour

N°05 – A RECONDUIT l'adhésion au Comité Départementale d'action Sociale pour 2017

12 voix pour

N° 06 – A ATTRIBUE une prime IEMP aux agents communaux et une prime IAT à l'agent contractuel.

12 voix pour

N° 08 - A ENTERINE le projet d'annualisation du temps de travail du personnel communal affecté au service école avec effet au 01/09/2016, après avis favorable du CTP. 12 voix pour

N° 09 – A VOTE le montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de Orange, soit 1055,87 €

12 voix pour

N°10 - A ACCEPTE le don de 443,48 € de l'association Rando Club Ripérien suite à sa dissolution

12 voix pour

N° 11 - A VOTE des crédits complémentaires à certains articles du budget communal 2016, section de fonctionnement et d'investissement.

12 voix pour

N° 12 – A APPROUVE la signature de la charte 0 herbicide et pesticide, loi LABBE qui entrera en vigueur au 01/01/2017

11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

N° 13 - A DONNE son accord pour prendre un avocat afin de défendre la commune devant le Tribunal Administratif de Bordeaux pour non communication de documents.

12 voix pour

N° 14 - A ELU les délégués à la commission d'évaluation des charges transférées (CLETC) :

* Délégué titulaire : Mr Jean-Claude GUARISE

* Délégué suppléant : Mr Daniel GAILLARD

12 voix pour

N° 13 - A EMIS un avis défavorable au projet de devenir structure porteuse du plan d'animation du site Natura 2000 pour les trois années à venir

0 voix pour, 10 voix contre, 2 abstentions

N° 14 - A APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint Rabier au groupement d'achat proposé par le SDE 24 pour deux ans

11 voix pour, 1 abstention

Fait en Mairie, le 28 novembre 2016